La République a fait de grandes dépenses, elle en fera encore. (Applaudissements ironiques à droite. Très bien à gauche).

L'ensemble du projet de loi est adopté par 404 voix contre 17.

Le recrutement

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur le recrutement. Les articles réservés sont successivement adoptés avec de légères modifications.

Les surtaxes d'octroi

M. Jules Roche dépose une proposition de loi tendant à accorder une prorogation de 3 mois, pour les surtaxes d'octrois qui expirent au 31 décembre, dans les communes qui en demandent le maintien.

La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Une vendetta

Paris, 26 décembre. — Une dépêche d'Ajaccio porte qu'une vendetta épouvantable a amené une véritable tuerie entre les membres des familles Massonni et Alessandri. De nombreux coups de fusil ont été échangés; il y a jusqu'à présent trois tués et deux blessés.

Démission d'un député

Paris, le 26 décembre, 11 h. 17. — M. Hurard, député de la Martinique a donné sa démission pour protester contre la validation de l'élection de M. Allègre, nommé sénateur par cette colonie.

La Petite Bourse

Paris, 26 décembre. — Il n'y a pas eu de petite Bourse aujourd'hui.

Mort de M. Mancini

Rome, 26 décembre. — M. Mancini, ancien président du conseil, est mort, aujourd'hui, à Naples.

La mort de l'agent de change Bex

Genève, 26 décembre, 11 h. 17. — L'agent de change Bex est arrivé à Martigny, jeudi soir, à quatre heures trente.

A l'hôtel Clerc, il se fit inscrire sous le nom de Léon Benutzi; il a déclaré vouloir rester quelques jours, pour faire ensuite la traversée du Simplon.

Vendredi, samedi et dimanche, le faux Benutzi sortit à peine de sa chambre, se bornant à faire une courte promenade en dehors de la ville.

Dans la nuit de lundi à mardi il ne dut pas se coucher, car on l'entendit marcher constamment dans sa chambre.

Hier à midi on entendit un léger bruit dont on ne s'inquiéta pas.

A midi 10, un garçon frappa à plusieurs reprises à la porte de sa chambre pour lui dire de descendre déjeuner.

Informé de son silence, M. Clerc, patron de l'hôtel, fit ouvrir la porte. M. Bex était étendu sur le lit, la poitrine ensanglantée, un revolver à la main droite.

Le docteur Calpin, appelé en toute hâte, a constaté que le cœur avait été transpercé et que la mort avait dû être instantanée.

L'autorité a été aussitôt avertie.

Genève, 26 décembre. — Le frère de M. Bex et sa femme qui habitent Nîmes viennent d'arriver. M. Riffard ne viendra pas.

On attend des instructions du parquet de Paris et de Mme Bex pour l'inhumation.

Dans une lettre adressée au maître d'hôtel, le suicidé lui demande pardon de l'embarras qu'il va lui causer, il l'engage à se payer sur les 340 francs dont il est porteur et le charge d'informer télégraphiquement sa famille.

Il exprime le désir que l'on ne décachète pas les neuf lettres placées dans son portefeuille constituant un dernier adieu à sa femme, à ses filles, à son frère, à son beau-frère et à ses trois amis. La dernière est adressée à M. Couturier, juge d'instruction à Paris.

Le président du tribunal civil de Martigny a fait saisir tous les papiers du défunt et transporter son cadavre à l'hôpital où l'autopsie, qui a eu lieu ce matin, a démontré qu'il s'était tiré trois coups d'un revolver qu'il a dû armer chaque fois. Il a été constaté que Bex était atteint d'une maladie grave à laquelle il aurait prochainement succombé.

Le frère de M. Bex a protesté contre l'autopsie.

Le discours de M. Challemel-Lacour

Paris, 26 décembre. — La brochure contenant le discours de M. Challemel-Lacour vient de sortir des presses de l'imprimerie.

Tous les membres des groupes souscripteurs ont reçu cent exemplaires de cette brochure et vont les faire distribuer dans leurs départements respectifs.

Laïcisation de l'hôpital Cochin

Paris, 26 décembre. — Le tribunal civil de la Seine vient de juger que le testament de la famille Cochin n'empêchait pas la laïcisation de l'hôpital de ce nom.

Un mot de la reine de Madagascar

Paris, 26 décembre. — On sait que M. Le Myre de Vilers a remis, le 20 novembre, à la reine Ranavolo III, le grand cordon de la Légion d'honneur et la lettre du président de la République, dont il était porteur.

Aux paroles qui lui ont été adressées à cette occasion par M. Le Myre de Vilers, la reine a répondu par un discours dont voici le seul passage intéressant :

« Je vous prie de faire part au président de la République de mon entière satisfaction et de mes sincères remerciements et de lui dire que je l'accepte comme gage des bonnes relations qui existent entre mon pays et la nation française.

» Vous pouvez donner de notre part à M. le président de la République l'assurance la plus complète du maintien de ces bonnes relations. »

Commission de l'armée

Paris, 26 décembre.— La Commission de l'armée a statué définitivement sur la question des soutiens de famille. Le texte proposé à la Chambre réduit à six mois la durée du service de 15 0|0 des soutiens de famille. Elle donne au ministre la faculté de congédier 10 0|0 du surplus des soutiens de famille après la première année et 5 0|0 après la seconde.

Les dossiers de Prado chez M. Carnot

Paris, 26 décembre. — Le président de la République a reçu hier soir seulement, le ou mieux les dossiers relatifs à Prado. En superposant les différentes pièces de ces dossiers, ils atteignent une hauteur de près d'un mètre.

Paris, 26 décembre. — Prado a adressé au président de la République une longue lettre dans laquelle il proteste avec énergie de son innocence. Il déclare que s'il écrit au président de la République et s'il affirme qu'il n'est pas coupable du crime pour lequel il est condamné, ce n'est pas dans le dessein de solliciter sa grâce.

Il demande que M. Carnot veuille bien se hâter de prendre une décision à son sujet, car il attend la mort avec impatience. Il supplie le président de la République de ne pas commuer sa peine en celle des travaux forcés; il considère qu'il ne peut survivre à l'infamie qui le couvre; il exprime en terminant l'espoir d'être exécuté dans quelques jours.

L'explosion de la rue du Cherche-Midi à Paris

Paris, 26 décembre. — Aujourd'hui, entre onze heures et midi un bruit épouvantable mettait en émoi les habitants de la rue du Cherche-Midi. C'était une chaudière de M. Poupard, plombier, 23, rue du Cherche-Midi, qui venait d'éclater, projetant au loin la toiture des ateliers, ainsi qu'une grande quantité de matériaux. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. On ne connaît pas encore les causes de l'explosion.

Graves incendies

New-York, 26 décembre. — Le vapeur *John-Hanna* a été détruit hier soir par un incendie à Plaquemine (Louisane). Trente personnes ont été brûlées, plusieurs autres se sont jetées dans le fleuve. On croit qu'une douzaine ont pu se sauver. Il y avait à bord cent hommes d'équipages ou passagers.

Un autre vapeur, le *Leif-Erickson* a brûlé également près de Seattle, sur le territoire de Washington; six personnes ont péri.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'industrie lainière de la Belgique pendant les dix premiers mois des trois dernières années.

IMPORTATIONS	1888	1887	1886
Fils de laine			
Octobre . kil.	78.580	84.950	81.750
10 premiers mois	742.770	710.850	700.120
Année entière .	—	851.780	852.950
Tissus de laine, draps casimirs et similaires.			
Octobre . fr.	206.320	161.670	264.510
10 premiers mois	1 866.020	2.549 910	2 928.410
Année entière .	—	2.855.660	3.315.620
Coatings, Duffels et autres tissus lourds.			
Octobre . fr.	215.390	170 160	193.240
10 premiers mois	1.400.900	1 391.040	1 523 350
Année entière .	—	1.686.390	1.748 370
Tissus légers			
Septembre . fr.	1.577.330	1 530.580	1.403.780
10 premiers mois	14.023.970	13.843.300	13.131.580
Année entière	—	15.759.380	15.022.760
EXPORTATIONS	1888	1887	1886
Fils de laine			
Octobre . kil.	971.810	857.670	1.589.860
10 premiers mois	9.890.700	9.336.180	9 347 710
Année entière .	—	11.581.180	11.224.940
Tissus de laine, draps casimirs et similaires.			
Octobre . kil.	71.090	95.640	67.940
10 premiers mois	1.188.910	1.197.040	1.145.810
Année entière .	—	1.434.260	1.370.400
Coatings, duffels et autres tissus lourds.			
Octobre. kil.	12.460	13.680	31.660
10 premiers mois	214.780	172.800	199.270
Année entière .		225.120	255.420
Tissus légers			
Octobre. kil.	37.540	48.710	34.780
10 premiers mois	538.040	411.670	405.470
Année entière .	—	502.570	464.700

Laines

Buenos-Ayres, 24 décembre.

Agio sur l'or 42 70 0|0.
Dito fin janvier 45 1|2 0|0.

Buenos-Ayres, 26 décembre.

(*De notre correspondant particulier.*)

Affaires presque nulles. — Légère tendance à la baisse. — Prix sans changement. — Les détenteurs ne veulent pas faire de concessions.

Buenos Ayres, 22 décembre.

Laines.— Marché animé, mais affaires difficiles. les détenteurs étaient très peu disposés à vendre aux cours actuels.

MARCHÉ DU HAVRE

Le Havre, 26 décembre.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Par suite des fêtes de Noël et du jour de l'an, notre marché tant en disponible qu'à terme est resté très-calme, les transactions ont été nulles. Les prix toutefois se maintiennent fermes, en clôture même avec une avance partielle de 0.50. On trouve peu de vendeurs à la cote. Les arrivages ont été de 10 b. d'Espagne.

Le steamer *Rio-Nègro* allant de la Plata au Havre et Dunkerque avec un chargement de laines qui avait relaché une première fois à Ténériffe vient d'entrer au port de Cadix ayant de nouveau son arbre de couche brisé.

Cotons. — Marché calme et à prix sans changement pour le disponible. On a fait du low middling Louisiane à 68 fr. et des Texas dito à 69.50. Il ne s'est rien traité aujourd'hui en livrable. Le terme a baissé de 2 à 6 p. à New-York et de 2 à 3 p. à New-Orléans. Ici le marché est resté calme et a donné lieu à un courant d'affaires très-ordinaire. Les prix après quelques fluctuations clôturent en baisse partielle de 0 12 1|2 à 0.37 1|2, Les arrivages ont été de 2,108 balles. Voici le détail des transactions :

Disponibles. — 465 b. N.-Orléans 67 à 70 50 ; 181 b. Texas 57,50 à 69,50 ; 10 b. St-Louis 76 ; 40 b. Oomra 56 ; 10 b. Dhollerah 57.

A terme. — 1,000 b. décembre 64 à 64,25 ; 1,150 b. Mars 63 3|8 ; 50 b. juin 63,50 ; 100 b. juillet 63.50.

Indigos. — Le disponible est calme et sans affaires. A terme la cote est inchangée et les transactions sont nulles.

Mouvement maritime lainier

Le steamer français *Yarra*, allant d'Australie à Marseille, a touché à Aden le 21 décembre.

Le steamer français *Niger* allant de Bordeaux à la Plata a suivi de Lisbonne le 24 décembre.

Le steamer anglais *Horia* allant de Sydney à Londres a suivi de Suez le 22 décembre.

Le steamer français *Rio Nègro* allant de Buenos-Ayres et Montevideo, à Dunkerque avec 3,000 balles laine, a relaché le 25 décembre à Cadix, ayant de nouveau un arbre de couche brisé, un remorqueur a été affrété pour le conduire à destination.

Le steamer français *Dom-Pedro* est parti de Montevideo le 22 décembre pour le Brésil, Dunkerque et le Havre, avec laine et des marchandises.

Le steamer français *Ville de San-Nicolas* allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Dunkerque et le Havre, a suivi de Madère le 23 décembre.

Le steamer français *Uruguay* allant de Montevideo à Dunkerque et le Havre, a suivi de St-Vincent le 23 décembre.

Le steamer français *Santa-Fé* allant de Montevideo et Buenos-Ayres à Dunkerque et le Havre, a suivi de St-Vincent (cap vert) le 24 décembre.

Le steamer français *San-Martin* est parti du Havre le 23 décembre allant de Dunkerque à Buenos-Ayres et Montevideo.

Le steamer français *Ville de Messine* est parti du Havre le 23 décembre allant de Dunkerque en Algérie.

Le steamer français *Ville de Montevideo* est parti du Havre le 24 décembre pour Buenos-Ayres et Montevideo prendre charge pour Dunkerque en laine.

Le steamer français *Ville de Malaga* partira d'Alger le 30 décembre pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer anglais *Assyrian* est parti du Havre le 24 décembre pour Montevideo prendre charge pour Dunkerque.

Le steamer français *Le Flachat* partira d'Alger le 27 décembre pour Bordeaux et Dunkerque avec laines.

Marchés anglais

Bradford, 24 décembre.

Laines. — Peu de monde aujourd'hui au marché et transactions restreintes en raison de l'approche des fêtes.

Les laines anglaises conservent leur valeur nominalement, mais les qualités fines, plus particulièrement recherchées pour l'Amérique, ont des prix fermes.

Les laines de peaux, qui arrivent maintenant plus abondamment sur le marché, dénotent des prix en faveur des acheteurs.

Les peignés mérinos et croisés fins sont extrêmement fermes.

En mohair et en alpaga pas de changement à signaler.

Fils. — Les négociants ont reçu très peu d'affaires nouvelles et les offres faites aujourd'hui sont sans importance.

Il s'est effectué quelques achats pour livraisons immédiates à prix sans changement. Les filateurs sont généralement bien alimentés et dépendent peu des ordres nouveaux. On [illegible] bon espoir en l'année prochaine.

Les filateurs de laines d'Australie ont de bons engagements aux cours récemment établis et ils essaient d'obtenir encore de la hausse des acheteurs.

Les fils mohair sont un peu demandés.

Tissus. — Il se traite peu d'affaires en tissus, à cause des fêtes, mais les fabricants ont de bons engagements qui leur permettent d'occuper pleinement leurs métiers.

REVUE ÉCONOMIQUE

Les laines de la Nouvelle-Zélande

Suite.—Voir le *Journal de Roubaix* du 27 décembre.

Voici la fin du rapport de M. de Jouferoy-d'Arbans, vice-consul de France à Wellington :

Si l'on prend, par exemple, la République Argentine, dont la superficie est évaluée à 1,212,000 carrés, on sait que ses pâturages nourissaient, en 1886, 70 millions de moutons. La riche province de Buenos-Ayres, d'une superficie de 120,000 milles seulement, contenait 57 millions de brebis. D'où il suit que les trois quarts environ de la totalité des troupeaux de la Confédération sont confinés dans une seule province. Or, cette province a été le théâtre, en juillet 1887, d'un terrible cataclysme dont les résultats ont été désastreux pour les éleveurs. Les moins éprouvés d'entre eux ont perdu 10 0|0 de leurs brebis, alors que plusieurs avaient vu leurs troupeaux entièrement détruits. Le chiffre des pertes a dépassé 6 millions d'animaux de race ovine.

Un autre exemple, c'est celui de l'Etat de New-York, On y comptait :

En 1840, 5,118,777 moutons.
1850, 3 453,241 —
1860, 2,617,800 —
1870, 2,181,570 —
1880, 1,715,180 —

Il y a eu, depuis 1880, une nouvelle diminution d'au moins 600,000. Cette décadence de l'élevage du mouton est facile à expliquer. Elle tient à un développement énorme de la population, à une plus-value de la propriété foncière qui a été enlevée aux pâturages pour des entreprises plus profitables. Et ce même fait se répète dans tous les pays où la population augmente rapidement. Mais, quoi qu'il en soit de ces causes accidentelles d'amoindrissement de nos concurrents, et nonobstant la probabilité d'une nouvelle hausse des cours, on ne saurait trop recommander au fermier d'apporter la plus grande vigilance dans les opérations de la tonte, dans le triage et la manipulation des laines. C'est un triage méticuleux, une classification consciencieuse qui donne confiance aux acheteurs. Un journal des États-Unis racontait, il y a quelque temps, que des fabricants américains achetaient de préférence de la laine australienne plutôt que de l'américaine de classe identique, malgré une différence de prix d'au moins 5 deniers par livre au profit de la laine américaine ; et la raison de cette préférence tenait uniquement au triage et à l'emballage de l'article australien qui est plus soigné que nulle part ailleurs.

Voici les chiffres de la race ovine en Nouvelle-Zélande pour les années dernières :

1883...... 13,306,329 moutons.
1884...... 13,978,520 —
1885...... 14 546,801 —
1886...... 14,174,263 —
1887...... 15,155,626 —

La diminution, pour la dernière année, comparée à la précédente, est due à la tempête de neige du 1er octobre qui a tué les agneaux par milliers, et souvent les brebis. Il est une autre cause qui a contribué à la diminution des troupeaux, c'est le développement de l'exportation de la viande gelée et en conserves.

LES PEIGNEURS ALLEMANDS

et le marché à terme d'Anvers

Notre correspondant de Berlin nous écrit ce qui suit :

« Les quatre peignages allemands : à Brême, à Dohren, à Leipzig et à Mylau, intéressés dans les affaires de laines à terme, dans une réunion tenue à Leipzig, ont pris la résolution de ne délivrer des certificats de magasinage pour les peignés mis en filière pour autant qu'il s'agira de peignés allemands.

» Cette convention, dont on a fait part au président de la « Chambre arbitrale », a été faite pour quatre ans.

» La résolution a été prise, parce que les filateurs craignaient, à juste raison, la surproduction occasionnée par le commerce à terme et par l'installation des peignages nouveaux. Voilà pourquoi ces peigneurs se sont en même temps obligés à ne pas faire, pour leur part, pendant la durée de la convention, d'autres agrandissements que ceux qu'on a déjà en vue. Il faut remarquer qu'au nombre des établissements qui appartiennent aux susdits contractants et dont les agrandissements sont déjà projetés, se trouve le grand peignage que la société de Leipzig fait bâtir à Hambourg. Quoi qu'il en soit, le traité additionnel des quatre établissements intéressés dans l'arrangement du marché à terme à Anvers, ne semble être qu'un effort de créer un monopole pour leur production. »

LES INDUSTRIES TEXTILES EN RUSSIE

Un correspondant du *Textil Manufacturer* à St-Pétersbourg lui adresse, à ce sujet, les renseignements qui suivent :

En 1875, toutes les filatures de coton de la Russie ne contenaient que 2 millions de broches environ, alors qu'actuellement, d'après les plus récentes statistiques, 67 filatures utilisent 115 millions de broches; les centres principaux de cette industrie sont établis dans les provinces de Moscou et de Vladimir.

Le nombre des fabriques de tissage de coton est de 488, employant environ 80 500 ouvriers, avec une production annuelle estimée représenter 56 millions de roubles.

Il existe également 68 filatures de filés de laine, employant 4.789 ouvriers avec une production moyenne annuelle de 5 à 6 millions de roubles. Les centres les plus importants de ce genre d'industrie sont à Moscou et Saint-Pétersbourg,

La fabrication des tapis occupe 800 ouvriers, avec une production annuelle de 550,000 roubles, tandis que 19,000 ouvriers, répartis sur 190 manufactures, fabriquent des tissus de laines légers.

Dans la province de Moscou seule, l'industrie drapière est représentée par 390 établissements, occupant 48.000 ouvriers et produisant chaque année pour 41 millions de roubles d'étoffes; il existe, en outre, 300 autres fabriques du même genre dans les autres provinces de la Russie d'Europe.

L'industrie linière, également florissante, compte en Russie 24 filatures, avec 185.000 broches utilisant 21.000 ouvriers.

Depuis ces dernières années, les manufactures de soieries se sont aussi largement développées : la province de Moscou compte 148 manufactures de ce genre, utilisant 10,845 ouvriers et rivalisant avec les fabriques de tissus brodés en or et argent de Saint-Pétersbourg, qui utilisent 2,625 ouvriers répartis sur 112 fabriques.

Les rubans fabriqués en Russie représentent une valeur annuelle de 605 millions de roubles, avec 390 teintureries utilisant ensemble 30,000 ouvrier.

« En lisant ces statistiques, conclut la feuille anglaise, chacun peut aisément comprendre que ce pays (la Russie) ne soit nullement disposé à compromettre sa prospérité en accédant aux désirs de l'Allemagne par la conclusion avec cette puissance d'un traité de commerce susceptible d'ouvrir à la concurrence allemande, toujours grandissante, les marchés de la Russie. »

Les exportations de coton de l'Inde en Chine

et l'émotion dans le Lancashire

Les importantes exportations de coton de l'Inde en Chine, dans ces derniers temps, ont soulevé de nombreuses anxiétés dans le Lancashire anglais, qui s'était arrogé jusqu'ici le monopole du commerce cotonnier des pays coloniaux et lointains.

La Chambre de commerce de Manchester, elle-même, s'était émue de cette concurrence [illegible] la question fut posée, à savoir si, nouvelle, et [illegible] d'exportation de réellement, le comme[illegible] pas accompli coton de l'Inde en Chine ne s'éta[illegible] au détriment de l'industrie du Lancashire et ne tendait pas à la supplanter.

Un fait certain est que, dans les dernières années, l'Inde anglaise s'est ouvert des débouchés, pour ses cotons, en Chine, plus considérables qu'auparavant. Mais l'émotion de la Chambre de commerce de Manchester ne semble pas justifiée, non plus que son allégation que l'Inde ait supplanté le Lancashire en Orient.

Il n'apparaît pas, en effet, qu'en Orient, les statistiques d'exportation du Lancashire aient diminué d'une façon quelconque au contraire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi soir. Nous publions, plus loin, le compte-rendu de la séance.

Réunion de commission. — La commission chargée du legs Boucher de Perthes se réunira dimanche prochain, 30 décembre, à dix heures du matin, à la Mairie, pour la remise des prime, médailles et diplômes aux lauréats.

Classement et mise en état de viabilité de la rue Saint-Amand. — Enquête d'utilité publique. Pendant 15 jours, du 25 décembre courant au 9 janvier prochain, le projet et les pièces relatives à cette enquête seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 10, 11 et 12 janvier, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Classement, réglement des alignements et mise en état de viabilité de la rue Beaurewaert. — Enquête d'utilité publique. Pendant quinze jours, du 25 décembre courant au 9 janvier prochain, le projet et les pièces relatives à cette enquête seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 10, 11 et 12 janvier, de trois à quatre heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Leriche, président de la *Fanfare de Beaurepaire.*

Les funérailles auront lieu jeudi 27 décembre, à 9 h. 1|2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur.

La maîtrise de l'église Saint-Joseph a chanté, mardi dernier à quatre heures et demie et à dix heures, une messe inédite la *Messe de Saint Joseph*, composée par l'organiste de la paroisse, M. Augustin Bernard.

Sous l'habile direction de M. Julien Lefebvre qui, malgré son jeune âge, conduit parfaitement les chants, la maîtrise a exécuté cette messe d'une façon parfaite. Les soli ont été vraiment remarquables. Le *Kyrie*, le *Gloria* avec son entrée brillante et son magnifique *Domine fili*, le *Credo* avec son grave *Et incarnatus est* sont écrits dans un style musical digne d'éloges. L'*O Salutaris* et l'*Adeste fideles* écrits par le même auteur ont aussi beaucoup de charmes. Le cantique de Noël a été chanté par M. Emile Cuvelier, qui possède une voix grave et sonore.

L'effet grandiose de l'interprétation de cette messe fait le plus grand honneur à M. Augustin Bernard, son auteur. Comme nous le disions dernièrement, M. Bernard sort de l'école de Ronchin, où il a obtenu une distinction spéciale pour ses aptitudes musicales et certes il est devenu un maître. Il accompagnait lui-même la *Messe de Saint-Joseph* et il a su faire valoir l'amélioration apportée récemment à l'orgue par M. Jonville-Lelong, facteur, rue Soubise.

Nous ne pouvons que féliciter M. Augustin Bernard, qui est un véritable artiste et qui vient de donner une preuve éclatante de ses capacités dans la composition et dans l'exécution de la *Messe de Saint-Joseph*. H. C.

Tristes conséquences d'un accident. — On se rappelle l'accident qui s'est produit le dimanche, 9 décembre, sur la Grand'Place. M. Ghesquier, demeurant rue Pellart, avait été renversé sur le trottoir par une voiture de place et avait reçu, dans sa chute, plusieurs blessures graves à la tête. M. Coille lui avait procuré les premiers soins et le blessé avait été reconduit ensuite à son domicile.

Depuis ce temps, l'honorable M. Ghesquier était resté dans un état fort grave.

Nous apprenons avec regret que M. Ghesquier vient de mourir des suites de cet accident. Nous nous joignons aux nombreux amis de la famille Ghesquier pour lui exprimer nos sentiments de condoléance.

Incendie dans une teinturerie à Hem. — Mercredi matin, à sept heures, un violent incendie se déclarait dans la teinturerie de M. Declercq au hameau de l'Empenpont, à Hem.

Les ouvriers venaient d'arriver à leur travail, lorsque l'un d'eux, en voulant allumer un bec de gaz qui se trouvait dans le séchoir, traversa cette pièce, un morceau de papier enflammé à la main. En passant près des laines qui séchaient, il communiqua le feu qui s'étendit avec une rapidité et une intensité extraordinaire.

En moins de dix minutes, tout le bâtiment, d'une longueur de vingt-cinq mètres environ, sur huit mètres de large, fut en flammes.

Les ouvriers se hâtèrent de jeter de l'eau et parvinrent à sauver cinq à six cents kilogr. de marchandises; mais il leur fut ensuite impossible de pénétrer dans les salles.

Quelques minutes après, la pompe du hameau de l'Empenpont arrivait sur les lieux et était mise immédiatement en batterie ; et elle était presqu'aussitôt suivie par celle de la commune.

Ces deux pompes fonctionnèrent pendant une heure environ. A ce moment, la pompe de M. Holden de Croix, qu'on avait demandée, ainsi que celle de M. Leborgne, de Lannoy, se joignirent à elles.

Grâce à ces secours, les générateurs furent préservés. On avait, du reste, lâché la vapeur dès le commencement de l'incendie.

Il ne reste plus que les murs. Tout le reste s'est effondré. A neuf heures, tout était terminé.

Les pertes s'élèvent, pour le bâtiment, à dix-sept mille francs, et pour les marchandises à quinze mille francs.

Il y a assurance à la compagnie la *Métropole* pour 129.000 fr. Les ouvriers, au nombre de cinquante, pourront reprendre le travail dans un autre établissement, dès vendredi.

Deux vols. — La série des vols continue. Mardi matin vers 2 heures, M. J.-B. Messelier, négociant en chicorée, demeurant au numéro 24 de la rue du Luxembourg, entendit du bruit derrière son habitation. Il ouvrit aussitôt la fenêtre de sa chambre du côté de la cour et aperçut un individu sortant du poulailler appartenant à son voisin. M. Messelier éveilla aussitôt ses enfants mais lorsqu'il arriva dans la cour, le voleur prenait la fuite et avait laissé dans la cour un petit sac dans lequel il allait mettre sans doute les produits du vol qu'il allait commettre. Le voleur est activement recherché.

M. Leconte, agent, passant mercredi matin, vers 3 heures, à l'angle de la rue du Moulin et du boulevard de Paris, vit qu'un volet de la baraque, appartenant à M. Horace Lefranc, avait été enlevé pendant la nuit. L'anneau retenant le crochet qui fermait ce volet avait été brisé de façon que le voleur avait pu s'introduire avec beaucoup de facilité dans la baraque. M. Leconte en prévint aussitôt M. Lefranc qui demeure rue du Moulin, cour Descat, et celui-ci constata la disparition d'une boîte vitrée contenant environ 25 fr. de bonbons de toutes sortes. Cette boîte a été retrouvée dans la rue des Loups, mais elle était complètement vide.

Des soupçons se portent sur un individu qui louait une chambre chez M. Arthur Chevalier. Celui-ci et un marchand de journaux ont été depuis quelque temps du reste victimes de plusieurs vols et des objets leur appartenant ont été trouvés dans la chambre occupée par l'individu auquel nous faisons allusion. Un paletot en drap a été retrouvé par M. Arthur Chevalier. Une enquête est ouverte au sujet de ces divers vols. Espérons que la police parviendra à mettre bientôt la main sur les voleurs.

Deux vols. —Des individus se sont introduits, mardi soir, chez Mlle Poulin, rue du Fort, cour Goutier, pendant que celle-ci était allée au théâtre et ont enlevé une paire de draps de lit et une somme de quinze francs qui se trouvait dans une armoire.

Une balladeuse qui se trouvait dans un hangar appartenant à M. François Benjamin, charron, rue Pierre-de-Roubaix, a été enlevée dans la même nuit. La balladeuse a été retrouvée dans la rue des Vingt-Mètres, mais les roues ne s'y trouvaient plus. Ces roues valaient environ quarante-cinq francs. Les auteurs de ces vols sont restés inconnus.

Une tentative de vol, rue de l'Epeule. — Dans la nuit de mardi à mercredi, une tentative de vol a été commise, dans les bureaux de l'établissement Goffin et Gaberel, entrepreneurs de bâtiments, rue de l'Epeule.

Plusieurs individus se sont introduits dans la cour de l'établissement en forçant la serrure de la grille d'entrée qui se trouve rue de l'Epeule. Croyant pouvoir faire sauter la serrure de la porte du bureau, ils ont introduit un burin entre la porte et l'encadrement mais n'ont pu réussir. Ils sont allés ensuite derrière le bâtiment et, à l'aide d'une lourde pièce de bois, ils sont parvenus à briser un barreau de la grille en fer qui garantissait la fenêtre, puis, après avoir mis de la boue sur les vitres pour éviter le bruit, ils ont cassé un carreau. La fenêtre fut facilement ouverte et les voleurs pénètrèrent dans les bureaux du caissier. Ils essayèrent alors de briser un coffre-fort qui contenait une somme d'environ 400 francs en menue monnaie. Disons en passant, que le caissier avait la prudence d'enlever chaque soir l'argent qui se trouvait dans le coffre-fort à l'exception des petites pièces d'argent.

Le dessus du coffre-fort qui ne forme que l'ornementation a été enlevé. Les voleurs ont essayé d'en briser la porte à l'aide d'un burin de tailleur de pierre, mais n'y sont pas parvenus. Ils ne pouvaient non plus enlever le coffre-fort, lequel est scellé dans le mur qui sépare le bureau des employés du cabinet de M. Goffin. En s'introduisant dans cette dernière place, les voleurs ont dérangé un meuble qui se trouvait adossé au mur et ont déchiré la tapisserie pour y briser les morceaux de fer qui retenait le coffre attaché au mur, mais tous leurs efforts sont restés infructueux.

Les pupitres ont été visités et les serrures ont également été forcées ; on remarque dans chacun de ces pupitres des traces de bougies. Une boîte contenant environ une vingtaine de francs de timbres a été remuée, mais rien n'est enlevé. Les voleurs se sont seulement emparé d'un veston en drap appartenant à M. Mulliez, aide-comptable de la maison.

Détail particulier : le chien de la maison, connu comme très méchant, a été enlevé et n'est revenu que mercredi matin.

Une enquête a été ouverte aussitôt par M. Legrand, commissaire de police du deuxième arrondissement, qui s'est rendu sur les lieux. La maison Goffin et Gaberel occupe environ cent vingt ouvriers. Les recherches seront donc assez difficiles.

Arrestation pour vol. — Un ouvrier apprêteur, Arthur Cornil, âgé de 18 ans, a été arrêté comme complice du jeune Duquenne, auteur du vol de boucles d'oreilles commis dernièrement chez Mlle Houzet, rue Charles-Quint.

Scène de ménage. — Mercredi, vers onze heures du soir, un ouvrier, M. Auguste V..., rentrait chez lui, rue des Arts, après avoir bu force chopes. Sa femme qui l'attendait depuis longtemps lui adressa des reproches sur sa conduite. L'ivrogne se fâcha tout à coup et porta à sa « chère moitié » plusieurs coups de poings à la figure. Celle-ci parvint à lui échapper et se sauva dans la rue, mais elle fut poursuivie par son mari.

Un agent voulut mettre fin à la scène en arrêtant Auguste V... mais il fut gratifié à son tour de plusieurs coups de poing et des mots les moins parlementaires. Il fallut l'intervention d'un second agent pour conduire Auguste V... au poste.

Menus faits. — Un domestique de la maison de M. Chevalier, rue Latine, M. Prosper Bouchez, passant avec une voiture, mercredi vers dix heures du matin, a enlevé les deux reverbères qui se trouvaient placés à la porte de l'établissement des bains, rue Saint-Antoine. Les morceaux de vitres sont tombés sur la fenêtre de l'établissement et ont brisé d'autres carreaux.

Un terrassier, M. Philémon Dukerque, âgé de quarante ans, est allé, mercredi, vers neuf heures et demie du soir, demander au bureau de police un billet de logement. N'ayant pu fournir aucune pièce sur son identité, Philémon Dukerque a été mis au dépôt.

Mardi, un tisserand de la rue des Longues Haies, M. Dewailly, avait trop fêté la Noël et s'était noyé dans les petits verres. Il était entré vers neuf heures et demie du soir chez M. Destombes, cabaretier dans la rue du Collége, 84. Après avoir fait une consommation de soixante centimes, il ne voulut pas payer. M. Destombes alla prévenir alors un agent, mais pendant ce temps Dewailly avait donné plusieurs coups de poing à Mme Destombes, puis il avait pris la fuite. Il revint quelques minutes plus tard pour rembourser au cabaretier l'argent qu'il lui devait, mais il a été l'objet d'un rapport pour coups.

— Deux voisins qui ne s'aiment pas beaucoup, ce sont : Joseph Mestdagh, menuisier, demeurant sentier de la Vigne, et Hillevart, son voisin. Pour des raisons sans grande importance le premier a porté plusieurs coups au second. Ces coups ayant produit quelques blessures, Joseph Mestdagh a été arrêté.

Un ivrogne récalcitrant. — Une cabaretière de la rue de Lannoy, Mme Vanmelebricq, recevait, lundi soir, la visite d'un teinturier de la rue Delattre, M. D..., qui se trouvait pris de boisson. La cabaretière refusa de lui donner à boire, ce qui fâcha M. D... au point qu'il brisa des carreaux de la porte. Mme Vanmelebriq dut avoir recours à la police pour mettre fin à la scène. Lorsque l'agent arriva, l'ivrogne avait pris la fuite et s'était refugié chez M. Pondezeel, boulevard Gambetta. Il fut arrêté quelques minutes plus tard et conduit au dépôt.

La loi Grammont. — Un domestique de la maison Elie Desquennes, du nom de Florentin Devost, frappait son cheval à coups redoublés, dans la rue Pellart, mardi vers onze heures du matin. Un agent parut à ce moment et dressa un rapport à la charge du domestique brutal.

Chronique colombophile. — Voici le résultat des élections générales de la *Fédération roubaisienne*, pour la Commission de 1889 :

507 électeurs inscrits, 344 votants, 56 bulletins annulés pour n'avoir pas remplis les conditions du réglement électoral, 107 bulletins blancs. Relevé des six bureaux :

MM. Carlier, Harmonie, Mouveaux, 235 voix; Catteau, St-Luc, Roubaix, 334; Draux, Petite Grise, id., 300; Dhal, Pigeon marin, id., 246; Duthoit, Pigeon blanc, id., 310; Demeulenaere, St Henri, id., 242; Frémaux, Francs du Pile, id., 206; François, Petite grise, id., 241; Hubert, Union et progrès, id., 255, élus.

MM. Joye, Femelle Blanche, Blanc-Seau, 215 voix; Mercier, Pigeon Fidèle, id., 285; Marcq, Trois Pigeons, Roubaix, 261 ; Prouvost, Pigeon meunier, Blanc-Seau, 234 ; Rysselinck, Pigeon redoutable, Roubaix, 231 ; Vanpevenage, Jeunes amateurs, id., 229; Weerts, Aigle, id., 264 ; Willem, Pigeon blanc, id., 292; Wille, Union fait la force, id., 199 ; Delannoy, Pigeon roubaisien, id., 227 ; Staffin, Colombe d'or, Blanc-Seau, 196, élus.

MM. Verbauvhède, Pigeon d'Or, Roubaix, 190 voix; Vanerpe, Pigeon ramier, id., 191 ; Blonde, Eclaireur, Croix, 152 ; Bruwens, Rapide, Roubaix, 161 ; Caron, Messagers français, id., 167 ; Carrette, Pigeon blanc, id., 102; Volke, Visiteurs du Globe, id., 166; Vaneste, Couronne d'or, id., 140 ; Vlyg, Vautour, Blanc-Seau, 115.

Convoyeurs : Leman, 301 voix, élu ; Delfortrie, 31.

Mercredi 9 janvier 1889 : Election de l'administration (Siège Fédéral, 8 h. soir.)

Sailly. — La douane de Sailly a procédé hier à l'arrestation d'un fraudeur nommé Jules Journez qui était porteur de 7 kilogs de tabac hâché et 2 kil. 50 grammes de tabac en poudre. Il a été transféré à Lille.

Chéreng. — Un individu nommé Leroux Fortuné, âgé de 49 ans, natif de Richebourg (Pas-de-Calais), sans profession ni domicile, a été arrêté pour mendicité. De plus, il s'était introduit dans la demeure du sieur Jules Carrette, pour y mendier et profitant de l'absence de ce dernier, il s'était emparé d'un paletot d'une valeur de 35 francs. Il a été tranféré à Lille.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désireraient des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du « **Journal de Roubaix** », 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvre-lits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

TOURCOING

Mardi après-midi ont eu lieu les funérailles de M. Evrard, maitre-répétiteur au Lycée, attaché à cet établissement depuis deux ans et décédé à l'âge de 28 ans.

Après un service célébré à l'église du Sacré-Cœur, le corps a été conduit à la gare pour être transporté à Bondresy (Meurthe-et-Moselle) où réside la famille du défunt.

A la gare, le Proviseur du Lycée a prononcé un discours et quelques mots d'adieu ont été dits par M. Marcard, au nom des maitres-répétiteurs du Lycée de Lille.

Recensement des chevaux. — Nous rappelons aux propriétaires de chevaux, mules et mulets, que le délai pour la déclaration à faire à la mairie, expire le 31 décembre courant.

La coquetterie va conduire Juliette A..., tricoteuse, sur les bancs de la correctionnelle. Cette fille s'est emparée d'un foulard appartenant à une personne de la rue de Renaix chez qui elle avait passé la nuit.

Juliette A... a été arrêtée.

Un abus de confiance a amené l'arrestation d'un marchand de parapluies ambulant, Charles D..., domicilié à Lille.

Mouveaux. — A l'occasion de la fête de la Noël, la maîtrise de l'Eglise de Mouveaux a chanté, mardi à cinq heures, une messe en deux voix qui a parfaitement réussi. A la grand'messe de dix heures, la *Musique municipale* se faisait entendre. Elle a joué, sous la direction de M. Guillaume, *Ernani* et *Prociosa*, deux morceaux, et particulièrement le second, où l'on rencontre à chaque pas des difficultés. La *Musique municipale* a surmonté ces difficultés dans une exécution vraiment digne d'éloges. A la fin de la messe, un *pas redoublé* fort entraînant a été joué avec une rare netteté. En somme, cette exécution n'a pas trahi la renommée que s'est acquise la *Musique municipale* de Mouveaux dont nous avons parlé déjà à plusieurs reprises depuis quelque temps.

La fanfare du Point Central au Blanc Seau.— La fanfare du Point Central jouait mardi dernier, à la messe de 10 heures, à l'église St-Eloi au Blanc Seau, quelques morceaux de son répertoire. Ces morceaux ont été exécutés dans la perfection et ont témoigné des progrès sensibles que fait de jour en jour la *Fanfare du Point Central* sous l'habile direction de M. Charles Behiels. L'allegro militaire joué à la sortie de la messe a été aussi brillamment enlevé.

Linselles. — *Une rixe grave.* — Lundi soir, un berger, au service de M. Duquesnoy, parent du regretté M. Barcarne-Leroux, revenait avec son troupeau, après une absence trop prolongée.

A ce sujet, M. Duquesnoy lui adressa une réprimande qui fut fort mal reçue par le berger. En effet, celui-ci se mit dans une grande colère et frappa son maître de sa houlette.

M. Duquesnoy, en voulant éviter les coups, reçut une blessure à la main et une à la tête. Ces blessures sont assez graves, mais ne mettent cependant pas sa vie en danger.

A peine le berger avait-il accompli cet acte, qu'il prit la fuite en emportant les effets appartenant au domestique de la maison.

La gendarmerie est descendue sur les lieux, mais jusqu'ici on n'a pu mettre encore la main sur l'auteur de ces faits.

LILLE

Chambre de Commerce de Lille. — Aujourd'hui ont eu lieu les élections pour le renouvellement des membres de la Chambre de Commerce de Lille. Voici les résultats :

Inscrits, 1,052.—Votants, 143.

Ont été nommés pour six ans :

MM. Edouard Agache, membre sortant. 141 voix
Maurice Bernard, » » 139 »
Félix Brunet, » » 131 »
Jules Scrive, » » 132 »
Paul Delemer, brasseur........ 136 »
Ferdinand Béghin, fab. de sucre. 135 »
Divers.......................... 7 »

A été nommé pour deux ans :

M. Ed. Faucheur, filateur de lin.... 140 »
Bulletins nuls.................... 2 »
Abstention........................ 1 »

Le concert des écoles. — Le concert des écoles a obtenu cette année, comme les années précédentes, le plus grand et le plus légitime succès. La recette brute dépasse neuf mille francs.

La grande artiste, Mme Caroline Salla, a tenu à s'associer à cette œuvre charitable et sociale. Après avoir assuré par son concours la pleine réussite de cette belle soirée, elle a remis une somme de cinq cents francs au comité d'organisation.

Cet acte, digne de tous les éloges, ne pouvait être passé sous silence.

L'affaires des fausses bank-notes. — On vient d'arrêter à Bruxelles un sujet italien, le sieur Roca, âgé de 67 ans, l'un des complices de Pluntz. On croit que Roca est l'un des inculpés qui ont séjourné quelque temps à Lille : il serait plutôt compromis dans l'affaire des faux billets de 500 francs que dans celle des fausses banknotes.

M. Goron, chef de la sûreté de Paris, s'occupe très activement de cette affaire : il a lancé de nombreux mandats d'arrêt.

Une affaire de mœurs. — Le bruit circule, en ce moment, qu'un homme d'une trentaine d'années serait gravement compromis dans une affaire de mœurs. La victime serait sa propre fille, âgée de huit ans.

Cette affaire se serait passée dans le quartier le plus populeux de Lille.

Marché aux chevaux. — 206 chevaux ont été exposés hier en vente au marché de la Place Philippe-de-Girard. Affaires calmes.

St-André. — Dans la nuit de lundi à mardi, un ouvrier de l'usine Kulmann, à St-André, a été brûlé par l'acide sulfurique. Il a été transporté, mardi matin, à l'hôpital St-Sauveur, dans un état alarmant.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance de mercredi 26 décembre 1888

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire,

La séance est ouverte à huit heures.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal ;

Présents ; MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, C. Durot, adjoints; F. Roussel, G. Legrand, A. Dupire, G. Leclercq, le docteur Derville, A. Harinkouck, E. Tiers, Deleporte Bayart, L. Bourgois-Dhelemmes, L. Bourgois Carlier, V. Farvaque, H. Briet, R. Degaille, L. Willem, F. Fauvarque, J.-B. Pennel, S. Chéron, H. Blanchot, A. Lepers, F. Carissimo, le docteur Carrette, E. Debuchy, J. Lerouge.

Absents : MM. A. Lousge, le docteur Largillière, J. Legrand, C. Spel, G. Heyndrickx, V. Vaissier, H. Salembier.

Nomination d'un secrétaire et lecture des procès-verbaux

M. G. Heyndrickx, secrétaire, étant absent, le Conseil procède à l'élection d'un secrétaire pour la séance. Voici le résultat du vote : MM. F. Carissimo, 13 voix, ÉLU; Briet, 7; Tiers, 3; bulletin blanc : 1.

M. CARISSIMO prend place au bureau et donne lecture des procès-verbaux des séances du 5 octobre et du 9 novembre dernier, qui sont adoptés après une observation de M. R. Degaille, à propos de la réception des travaux de plusieurs rues, travaux dont il avait demandé l'achèvement à la dernière séance et qu'il dit n'être pas encore terminés.

Questions diverses

Le Conseil renvoie à la première commission : la demande d'un crédit pour l'instance engagée avec la Compagnie du Gaz, au sujet du traité de 1888; le budget primitif de 1889 du Bureau de Bienfaisance;